Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070710-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	21

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

10. Demande de subvention au titre du Fonds vert – Axe 2 « Renaturation des villes et villages » - Travaux de réaménagement de la place André Ferré

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Exposé :

La commune s'est engagée dans une démarche de requalification et de renaturation de son cœur de bourg afin d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et de renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique. Dans ce cadre, elle souhaite solliciter le Fonds Vert – Axe 2 "Renaturation des villes et villages", dispositif destiné à accompagner les projets favorisant la transition écologique des espaces urbains.

Aujourd'hui, la place André Ferré présente un caractère très minéral et est principalement dédiée au stationnement et à la circulation automobile. Le projet d'aménagement vise à transformer cet espace afin de lui redonner pleinement sa vocation de place centrale, lieu de vie, de rencontres et d'animations au service des habitants, des visiteurs et des commerçants.

Cette requalification permettra de préserver les différents usages existants, notamment l'organisation des manifestations communales telles que les Vendredis de l'Été, le marché hebdomadaire et les autres animations, tout en améliorant le confort et l'attractivité du site.

Le projet prévoit la désimperméabilisation et la végétalisation d'une partie importante de la place par la conservation des alignements d'arbres existants, âgés d'une cinquantaine d'années, ainsi que par la plantation de nouveaux arbres et de massifs composés d'essences locales, adaptées au climat, peu exigeantes en entretien et favorables au développement de la biodiversité.

Afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales, des noues végétalisées seront créées pour favoriser leur infiltration naturelle. Les secteurs dédiés aux cheminements piétons et au stationnement seront aménagés en pavés enherbés afin de limiter l'imperméabilisation des sols tout en maintenant les usages nécessaires au fonctionnement de la place.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070710-DE

Le projet s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire par le réemploi des matériaux existants, notamment les pavés actuellement en place ainsi que les blocs de granit stockés par les services techniques communaux. Cette logique de réemploi renforce encore le caractère exemplaire et vertueux de l'opération.

Par ailleurs, une fontaine sera aménagée à partir d'une ancienne auge appartenant à la commune. Alimentée par un système de récupération des eaux pluviales fonctionnant en circuit fermé, elle apportera un îlot de fraîcheur durant les périodes estivales, sous réserve d'un niveau d'eau suffisant.

Ce projet contribuera à réduire les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air, renforcer la biodiversité et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Il répond ainsi pleinement aux objectifs poursuivis par le Fonds Vert en matière d'adaptation des espaces publics au changement climatique.

Les essences retenues sont des espèces locales, adaptées aux conditions climatiques, favorables à la biodiversité et nécessitant un entretien limité.

La réalisation de ce projet engendrera un impact positif sur la qualité de vie des habitants et des usagers de la commune à plusieurs niveaux :

- le renforcement de la végétalisation du site favorisera la réintroduction de la biodiversité sur la place. Cette végétalisation, associée à la désimperméabilisation, permettra de limiter les effets néfastes liés aux vagues de chaleur et d'améliorer le confort d'été des habitants qui bordent l'ensemble de la place.
- la réduction de la place de la voiture et de la circulation permettra d'agir favorablement sur la qualité de l'air du secteur.
- les équipements prévus dans le cadre du projet (espaces de convivialité, terrasses, aire de jeux pour les enfants, aménagements sécurisés pour les manifestations culturelles) permettront aux habitants et aux usagers de se réapproprier l'espace, de disposer d'un lieu ouvert à tous invitant à se poser, flâner et échanger, tout en renforçant le lien social.

L'élaboration du projet s'est construite sur une démarche de concertation associant l'ensemble des acteurs concernés : riverains, commerçants sédentaires et ambulants, usagers de la place, ainsi que les enfants des écoles de la commune au travers d'ateliers participatifs. Cette concertation, engagée dès les études pré-opérationnelles puis poursuivie tout au long des études de maîtrise d'œuvre, a permis de construire un projet partagé répondant aux attentes exprimées par la population et les différents usagers de la place.

Compte tenu de la qualité environnementale du projet et de sa parfaite adéquation avec les objectifs du dispositif, la commune souhaite solliciter une subvention de 70 532 € au titre du Fonds Vert – Axe 2 "Renaturation des villes et villages".

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ci-après selon les estimations du cabinet de MOE en phase PRO :

Dépenses		**Recettes**		
	Montant HT		**Montant HT**	**Pourcentage de financement (sur montant travaux)**
Estimatif du coût des travaux en Phase PRO	894 796,06 €	**Subvention DETR**	90 000,00 €	10,06%
		Subvention Fonds Vert Axe 2 Renaturation	**70 532,00 €**	**7,88%**
		Autofinancement Commune	734 264,06 €	82,06%
TOTAL	**894 796,06 €**	**TOTAL**	**894 796,06 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070710-DE

Des échanges ont lieu,

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°12, du 16.12.2025, approuvant la demande de subvention DETR/DSIL dans le cadre des travaux de réaménagement de la place André Ferré ;
Vu l'arrêté de M. le préfet de la Région Bretagne du 12.06.2026, accordant une subvention de
90 000 euros,
Vu la délibération n°4, du 05.05.2026 validant les phases PRO et DCE du projet d'aménagement de la place André Ferré ;

Considérant que le projet contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique par la désimperméabilisation des sols, le développement de la végétalisation, la gestion durable des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur ;

Considérant que cette opération favorisera l'amélioration du cadre de vie, le développement de la biodiversité, la qualité des espaces publics et le renforcement du lien social ;

Considérant que le projet répond pleinement aux objectifs du Fonds Vert, Axe 2 « Renaturation des villes et villages », et qu'il s'inscrit dans une démarche exemplaire et vertueuse de transition écologique ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- **sollicite** une subvention au titre du Fonds Vert – Axe 2 « Renaturation des villes et villages » d'un montant de 70 532 €
- **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT